

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ALERTE PATRIMOINE

**Isolation par l'extérieur :  
elle peut être une hérésie sur les bâtiments antérieurs à 1950 !**

Le [projet de loi relatif à la transition énergétique](#) pour une croissance verte, prévoit que des travaux d'isolation de façades seront obligatoires lors du ravalement de celles-ci.

**L'isolation par l'extérieur des murs en pierre, terre ou bois est délicate et souvent contestable** car elle tient rarement compte des études scientifiques de la dernière décennie, commanditées par les pouvoirs publics, avec la participation de Maisons Paysannes de France.

L'idée qu'une isolation extérieure de tous les bâtiments anciens permettrait de conserver l'inertie des murs (sans mordre sur la surface habitable) a émergé à une époque où la seule pratique était l'isolation intérieure conventionnelle (polystyrène, laine minérale) qui privait en effet l'habitation d'une bonne partie des formidables qualités d'inertie inhérentes aux murs anciens.

Or, **des études scientifiques** et de nombreuses publications **ont confirmé les qualités hygro-thermiques intrinsèques des murs anciens** et démontré les **risques des isolations habituelles pour l'état sanitaire et la pérennité des bâtiments** (étude Hygroba sur la pierre, la brique, le pisé et le colombage/torchis). Ces études ont montré l'intérêt de supprimer l'effet de paroi froide par une correction thermique intérieure de faible épaisseur : enduits chaux-chanvre, enduits allégés composés de terre et végétaux ou solution traditionnelle de recouvrement par du bois (panneautage ou lambris). Ces solutions corrigent sans supprimer les qualités existantes.

**Une distinction doit être clairement établie entre le bâti ancien en pierre, terre ou bois d'avant 1950 et les bâtiments énergivores en parpaings de ciment de l'après-guerre.**

**Réagissons ensemble contre les tentatives de réglementation scientifiquement infondées**, voulant imposer à tout bâti ancien des solutions outrancièrement onéreuses, **incompatibles avec les matériaux de construction naturels, qui compromettraient à tout jamais la santé des bâtiments traditionnels et de leur habitants**, et priveraient les cités et les villages de qualités architecturales que les touristes du monde entier viennent admirer !

[En savoir plus sur les études d'économies d'énergie dans le bâti ancien](#)

### CONTACT

Camille Morvan, chargée de communication et de documentation  
01 44 83 63 64 - [communication@maisons-paysannes.org](mailto:communication@maisons-paysannes.org)  
8 passage des Deux Sœurs, 75009 Paris

[www.maisons-paysannes.org](http://www.maisons-paysannes.org)